

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE PRESENTATION  
DU PROGRAMME LEADER 2023-2027  
Mardi 25 juin 2024 – 13h30 – 15h30  
Salle l'Etape de Pierrerue**

---

Le mardi 25 juin 2024, à 14 heures, à la salle l'Etape de la commune de Pierrerue, s'est déroulée une réunion de présentation du programme LEADER 2023-2027, présidée par Madame Marie-Pierre PONS, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Hérault, Monsieur Jean ARCAS, Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et Monsieur Francis BOUTES, Président du Groupe d'Action Locale LEADER pour la période 2014-2022.

Durant l'accueil café des participants, deux films ont été projetés :

- Un film synthétisant [les projets financés sur le programme LEADER 2014-2022](#),
- Un film expliquant ce que représente [le programme LEADER sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles](#).

Monsieur Jean ARCAS a accueilli les participants en les remerciant de leur présence et en précisant l'objet de la réunion reposant sur la présentation du nouveau programme LEADER 2023-2027.

Monsieur Francis BOUTES, en introduction, a rappelé que le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles bénéficie du programme européen de développement rural LEADER depuis 2005. Trois générations du programme se sont ainsi succédé :

- LEADER+ reposait sur l'itinérance douce avec un axe fort sur la randonnée. Près de 2 000 km de sentiers de randonnées en GR ou PR ont ainsi été créés.
- LEADER 2007-2013 valorisait les sites touristiques et patrimoniaux afin de les propulser dans le marché.
- LEADER 2014-2022 impulsait un programme de diversification agricole autour des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales.

LEADER a permis de financer 505 projets totalisant 7 500 000 € de fonds, soit 500 000 € par an en moyenne.

Le programme LEADER 2014-2022 touche à sa fin puisque l'ensemble des projets doivent être achevés au 30/06/2024 pour une clôture définitive du programme au 31/12/2025. A cette date, les projets devront tous être payés par l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du programme.

Au 25/06/2024, la Région Occitanie, Autorité de Gestion des fonds européens, indiquait que 1 332 dossiers devaient être instruits en vue d'un paiement (70,1 millions d'euros à payer) répartis comme suit :

- 35% payés pour la région ex-Midi Pyrénées et 947 dossiers restant à payer,
- 71 % payés pour la région ex-Languedoc-Roussillon et 385 dossiers restant à payer.

Sur les 110 dossiers gérés par notre GAL, 9 dossiers sont en attente d'un paiement (tous les dossiers de demande de solde ont été transmis au Service Instructeur LEADER en région). Le GAL est ainsi dans de bonnes conditions pour accompagner les futurs porteurs de projets.

Monsieur Francis BOUTES a cédé la parole à Madame Corinne ROGER, Directrice Générale des Services du Pays Haut Languedoc et Vignobles, pour présenter le nouveau programme LEADER 2023-2027.

Madame ROGER a rappelé comment s'est élaborée [notre candidature](#) : à partir d'ateliers de concertation et des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire qui ont permis d'établir un plan d'actions au travers de 3 fiches actions principales (la fiche 4 étant dédiée à la coopération, la fiche 5 à l'animation du GAL).

Madame Olivia BARTHELMY est alors intervenue pour présenter et commenter ces fiches actions :

- [Fiche 1](#) : accompagner l'adaptation aux changements.

Exemple de projets attendus :

- o Etude d'impact des changements climatiques, actions de formation/sensibilisation aux changements climatiques, etc.
- o Animation en conseil en énergie partagée, installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics, schéma d'aménagement lumière, etc.
- o Schéma cyclable, acquisition de vélos électriques, acquisition de matériel hydro-économe, etc.
- o Actions de lutte contre la sédentarité, actions de prévention santé, action de déstigmatisation en santé mentale, mini-bus d'activités physiques adaptées, etc.

- [Fiche 2](#) : soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable.

Exemple de projets attendus :

- o Etude sur le foncier agricole, remises en état de parcelles agricoles, aménagements et équipements de jardins partagés, analyse pédoclimatique des sols, etc.
- o Ateliers jeune public, outils pédagogiques, diagnostic de l'aide alimentaire, actions d'éducation nutritionnelle, etc.
- o Atelier ou plateforme agroalimentaire, étude logistique du transport, légumerie, etc.
- o Vitrines de produits locaux, espaces d'accueil, cafés de pays, aménagements de commerces, programmes d'animations, tiers-lieux nourriciers, points de vente collectifs, etc.

- [Fiche 3](#) : contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

Exemple de projets attendus :

- o Inventaires, recherches, études archéologiques, réhabilitation de sites, itinéraires d'interprétation, animations, etc.
- o Itinéraires VTT, aménagements de sites de pratiques, labellisation d'hébergements, achats de matériels sportifs, etc.
- o Kits pour nouveaux arrivants, outils de communication, valorisation de l'offre, étude marketing, etc.



Madame Rachel TROISI a présenté la répartition prévisionnelle de l'enveloppe de 1 921 606 € de fonds LEADER alloués :

N° fiche action	Libellé de la fiche action	Montant FEADER	Montant prévisionnel contreparties publiques nationales	Total
1	Accompagner l'adaptation aux changements	400 000 €	100 000,00 €	500 000,00 €
2	Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable	400 000 €	100 000,00 €	500 000,00 €
3	Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie	771 000 €	192 750,00 €	963 750,00 €
4	Coopération	50 000 €	12 500,00 €	62 500,00 €
5	Animation	300 606 €	75 151,50 €	375 757,50 €
<b>Total</b>		<b>1 921 606 €</b>	<b>480 401,50 €</b>	<b>2 402 007,50 €</b>

Madame ROGER a rappelé la gouvernance du GAL articulée par la cellule d'animation, le Comité Technique et le Comité de Programmation.

[Un site internet](#) dédié au GAL a été créé afin que les membres du GAL ou toute personne intéressée par notre programme puissent trouver les informations qui les concernent.

[Un tutoriel](#) a été diffusé pour expliquer comment déposer une demande d'aide, quel est le parcours d'un projet et délivrer des informations essentielles à connaître avant de s'engager.

Mesdames Anne-Marie SOLER et Rachel TROISI, gestionnaires des fonds LEADER, ont rappelé l'importance pour les porteurs de projet de se rapprocher du GAL pour être accompagnés dans leurs demandes de financement.

Sur 47 projets déjà répertoriés sur le territoire, 22 ont été pré-déposés auprès de la région Occitanie.

Il est à noter que les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Partenariat dans l'élaboration ou la mise en œuvre du projet,
- Innovation,
- Pérennité / impact sur le long terme / durabilité,
- Mise en place d'un suivi de l'action ou d'un protocole d'évaluation,
- Emission de gaz à effet de serre,
- Démarches écoresponsables et sociétales.

Les [notices](#) et [grilles](#) de sélection des projets sont consultables sur le site internet du GAL.



Le programme LEADER 2023-2027 pourrait effectivement démarrer à compter de septembre 2024 dès lors que la convention de mise en œuvre du programme sera signée entre le GAL et la région Occitanie dans le courant de l'été.

Une réunion d'installation du Comité de Programmation du GAL est ainsi envisagée en octobre 2024.

Monsieur Francis BOUTES a proposé aux participants de retenir la journée du mardi 8 octobre 2024 sur leurs agendas qui pourrait s'articuler comme suit :

08 h 30 Accueil café

09 h 00 Installation du GAL :

- ✓ Election du représentant du GAL,
- ✓ Adoption du règlement intérieur,
- ✓ Désignation de deux membres du Comité de Programmation qui assisteront aux réunions du Comité Technique,
- ✓ Validation de la maquette financière,
- ✓ Validation des grilles de sélection.

09 h 30 Avis d'opportunité (12 dossiers présentés)

12 h 00 Pause déjeuner

13 h 30 Avis d'opportunité (10 dossiers présentés)

15 h 40 Calage de la date du prochain Comité de Programmation

15 h 45 Fin de la réunion

L'ordre du jour épuisé, Monsieur Francis BOUTES a clôturé la réunion à 15 h 15.

\* \* \*



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales